



Grenoble, septembre 2024

Rapport de jury

Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Laurent Godart secrétaire général DSDEN 74

Vice-présidente : Florence Serre principale adjointe collège André Cotte Saint-Vallier

SESSION 2024

Sélection sur dossier : le lundi 19 février 2024

Epreuve orale : le vendredi 22 mars 2024

Nombre de postes : 16 postes (2023 17)

Inscrits	Dossiers reçus étudiés	Rupture d'anonymat	Admissibles	Admis
76	59	2	38	16

(Rappel 2023 : 77 inscrits, 60 RAEP, 5 RA, 42 admissibles et 17 admis)

(2 dossiers non conformes : rupture d'anonymat et une candidate ne remplissant pas les conditions pour passer l'examen)

Seuil à l'admissibilité = 33/60 (Rappel 2023 30/60)

Seuil à l'admission = 113,5/160 (Rappel 2023 111/160)

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Sont admis à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les personnels de catégorie B pouvant justifier au plus tard au 31 décembre 2024 :

- d'au moins un an d'ancienneté dans le 6ème échelon de la classe supérieure ;
- et de 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B.

Toutefois le décret du 31 août 2022 a prévu, à titre transitoire, au II de son article 3, que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur, réunissaient les conditions pour une promotion à un grade supérieur et ceux qui auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au titre de 2023 sont réputés remplir les conditions prévues par l'article 25 du décret 11 novembre 2009 précité dans sa nouvelle rédaction, pour une promotion au grade supérieur

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (Coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité.

(durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

I) LES CANDIDATS :

Statistiques retour dossier :

Répartition hommes / femmes

Femmes	53
Hommes	6

Origines :

- Université, CNED : 7
- Rectorat, IEN, DSDEN : 24
- Collège, Lycée, EREA : 26
- Détachement : 2

Statistiques à l'admissibilité : Seuil à l'admissibilité = 33/60 soit 11/20

Répartition par notes :

(Deux candidats sont en rupture d'anonymat, et deux candidats ont eu 5/20 car dossier RAEP non signé par le responsable hiérarchique)

Epreuve	Note inférieure à 10	Note supérieure à 10	Rupture anonymat	Moyenne
Dossier RAEP	13	46	2	11,87

2023 : 12,22

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	33
Hommes	5

Répartition par notes à l'épreuve oral :

Epreuve	Absent	Présents	Note inférieure à 10	Note supérieure à 10	Moyenne
Conversation avec le jury	0	38	4	34	13,17

2023 : 13,02

Statistiques à l'admission : Seuil admission = 113,5/160 soit 14,19 (2023 : 13,8/20)

Total général

- Moyenne admis : 124,90 /160,00
- Soit 15,61 /20,00
- Moyenne admis et éliminés : 13,61/20

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	13
Hommes	3

II) LES COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

Commentaires du jury concernant les épreuves :

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Le premier constat des membres du jury est de regretter que quelques candidats, certes en nombre très limité, ne respectent pas les consignes (rapport d'activité de plus de deux pages, modification du cadre de saisie ou de la police de caractère), se voyant ainsi, de fait, éliminés.

Il est également à déplorer que 2 dossiers ont été écartés pour rupture d'anonymat dans le corps du rapport d'activité.

Par ailleurs, des maladroites dans la rédaction, des fautes grammaticales, de syntaxe ou d'orthographe, parfois importantes, sont rédhibitoires.

Chaque candidat dispose du temps nécessaire à la rédaction de son dossier, étape importante dans l'examen professionnel, qui devrait avoir fait l'objet de relecture par le rédacteur et par son supérieur hiérarchique, un ou une collègue ou toute autre personne avisée. Il n'est cependant absolument pas recommandé de le faire rédiger par quelqu'un d'autre, le candidat se mettant en grande difficulté au moment de l'épreuve orale.

Le candidat doit montrer que son parcours de formation et l'actualisation de ses connaissances sont suffisamment riches pour envisager l'accès à des fonctions supérieures. La présentation de cet élément important permet au jury d'apprécier le degré d'engagement du candidat, ainsi que ses démarches pour maintenir ou développer ses connaissances. L'actualisation des connaissances et en particulier les connaissances des réformes en cours au sein du Ministère sont souvent mal connues ou approximatives.

Concernant la rédaction du rapport d'activité, il convient de démontrer des qualités de synthèse et une mise en valeur des compétences mises en avant, qui peuvent être d'ailleurs étayées par des exemples concrets.

Une présentation chronologique du parcours professionnel, s'appuyant sur une liste de postes occupés et de tâches effectuées, sans véritable analyse des compétences acquises, mises en œuvre, ou développées, dessert le candidat.

L'exposé de l'expérience professionnelle doit permettre d'appréhender l'évolution dans les fonctions et les postes occupés ; un candidat peut avoir exercé longtemps dans une même structure mais il peut en faire une présentation permettant au jury d'apprécier l'évolution des missions confiées. Ainsi, un dossier de RAEP bien structuré, le plus souvent par compétences acquises en appui sur les expériences professionnelles, produit une impression très favorable.

Trop souvent, des compétences sont annoncées, mais non démontrées par des exemples concrets. Parfois, les compétences mises en avant ne sont pas cohérentes avec les fonctions exercées ou le profil du poste occupé.

Certains candidats ayant le cas échéant exercé antérieurement dans le privé doivent veiller à mieux démontrer la transposition des compétences acquises.

Il est relevé que les écrits sont de qualité assez inégale, avec parfois un manque de prise de hauteur par rapport à son quotidien professionnel.

Sont parfois également rencontrés des problèmes de positionnement : affirmations non vérifiables, autosatisfaction, ou devoir de réserve insuffisamment respecté.

Le choix des documents annexés au rapport doit être pensé à l'aune de l'intérêt qu'ils présentent. Ils doivent permettre au candidat de mettre en valeur son action personnelle. Trop souvent les annexes ne relèvent que de tâches ordinaires, voire ponctuelles, liées à la fonction exercée. Elles ne permettent pas d'évaluer la plus-value apportée par le candidat dans la réalisation des tâches présentées, ne proposent pas un retour sur les difficultés rencontrées à l'élaboration et les moyens mis en œuvre et les compétences mobilisées pour répondre à celles-ci.

Si le candidat fait le choix de fournir des annexes, celles-ci doivent être valorisantes, ne pas relever de l'activité ordinaire et être relativement récentes.

A vouloir porter trop d'éléments à la connaissance du jury, certains candidats desservent leur travail de présentation.

Enfin, quelques candidats présentent en annexe l'ensemble des attestations de formation : cela reste inutile car n'apportant rien de particulier au dossier en lui-même.

Globalement, les candidats répondent à l'exercice demandé, mais quelques candidats démontrent encore un manque de réelle capacité de rédaction.

Trop souvent, les plans de présentation sont classiques et ne présentent pas de grand intérêt. Les moins bons dossiers ont été pénalisés par une absence de plan.

Les motivations à présenter l'examen professionnelle de classe exceptionnelle ne sont parfois pas suffisamment explicites et sont trop souvent exprimées avec des formules toutes faites et vagues.

Le projet sur l'évolution de carrière est exprimé de la même façon. Parfois, le candidat ne parvient pas à se projeter sur son avenir professionnel.

Les candidats doivent donc veiller à soigner leur conclusion, l'accès au grade de SAENES de classe exceptionnelle répondant à une logique de progression de carrière.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

L'exposé du candidat :

Concernant la première partie de l'épreuve relative à l'exposé du candidat sur son parcours professionnel, un grand nombre de candidatures récite une reprise de leur RAEP. Cette récitation apprise par cœur nuit à la présentation du candidat en ce qu'elle peut rendre parfois le propos confus quand le candidat perd le fil de son propos et qu'elle fait d'avantage ressortir le stress du candidat.

Les membres du jury relèvent que de nombreux candidats ont fait un réel effort de structuration et de respect des 5 mn d'exposé. Ils recommandent à ce que la préparation soit plus orientée par thématique et moins apprise pour se différencier du RAEP et permettre une spontanéité plus apparente du propos.

Pour cela, les membres du jury recommandent un travail de préparation et de simulation de la présentation devant des tiers.

Ainsi, il est attendu du candidat une attitude réflexive sur les étapes de son parcours, sur les expériences présentées et sur les compétences mobilisées lui permettant de démontrer qu'il dispose des qualités attendues. Seuls les meilleurs ont adopté ce type de positionnement et ont su rendre leur présentation dynamique, ont réfléchi à leur parcours, en ont sélectionné des points clefs, en ont rappelé les grandes lignes suivies d'un focus sur des compétences saillantes qui pourront être réinvesties dans des fonctions supérieures.

L'entretien avec le jury :

Concernant la seconde partie de l'épreuve portant sur l'entretien avec le jury, les candidats démontrent que l'environnement professionnel immédiat est maîtrisé et que la grande majorité d'entre eux a développé une expertise forte. Cependant, une partie d'entre eux a du mal à prendre de la hauteur de vue et à inscrire leur activité dans le contexte plus global de l'activité de l'entité au sein de laquelle ils exercent.

Les dernières réformes, même celles propres à leurs missions, ne sont pas toujours connues.

Les candidats doivent donc s'attacher à avoir une appréhension globale de leur environnement de travail, certains n'ayant qu'une vision très approximative des activités des autres services de leur structure. Les candidats doivent également s'ouvrir vers les autres environnements professionnels au sein desquels ils sont susceptibles d'exercer, notamment sur le domaine universitaire, tout en s'assurant de maîtriser parfaitement leur environnement direct de travail.

Il est conseillé aux candidats se présentant à l'examen professionnel de posséder une maîtrise des connaissances administratives de base : textes législatifs et réglementaires qui encadrent le système éducatif et ses structures et tout au moins avoir une culture réglementaire élargie sur leurs domaines d'activités. De même, les candidats sont invités à avoir une connaissance générale des différentes réformes annoncées ou en cours de mise en place.

Conclusion :

En conclusion, les candidats démontrent d'une préparation importante pour cet examen professionnel. Ils doivent cependant être vigilants à prendre de la hauteur au regard des fonctions qu'ils exercent.

En particulier, il est attendu du candidat qu'il se projette dans des fonctions d'encadrement intermédiaire ou s'il en exerce déjà, qu'il soit capable d'expliquer le positionnement managérial attendu d'un cadre intermédiaire. Le candidat peut également démontrer de l'ambition lors de l'épreuve, le grade de classe exceptionnel permettant au candidat d'évoluer vers des postes à plus forte responsabilité et en autonomie.

Enfin, le candidat doit rester vigilant à conserver une attitude professionnelle dans son ton, sa posture et sa gestuelle et à éviter un langage trop familier.

**Signé le 30/08/2024 par M. Laurent Godard,
Le président du jury,
Secrétaire général de la DSDEN de Haute-Savoie.**
Conforme à l'original, disponible sur demande